Ecole polytechnique
Direction des Achats

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

Fourniture d'aliments complets conditionnés pour les chevaux de la section équestre militaire de l'Ecole polytechnique

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	**MX26-095**
Date limite de remise des plis	**16/12/2026 à 15h00min**
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Ecole polytechnique
Direction des Achats
Représentant : *Bruno BELLIER,* ingénieur général de 1re classe de l'armement, Directeur général de l'École polytechnique.
Adresse : Ecole polytechnique
Route de Saclay
Palaiseau
91128 Palaiseau
Téléphone : 0169333230

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : *Fourniture d'aliments complets conditionnés pour les chevaux de la section équestre militaire de l'Ecole polytechnique.*

Code CPV	Libellé CPV
15700000-5	Aliments pour animaux

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Fourniture d'aliments complets conditionnés pour les chevaux de la section équestre militaire de l'Ecole polytechnique
Acheteur	Ecole polytechnique
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum (30 000 € HT annuel) mono-attributaire de fournitures
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	ÉCOLE POLYTECHNIQUE Route de Saclay 91128 PALAISEAU CEDEX
Durée	12 mois – 3 reconductions de 12 mois.
Développement durable	Clause environnementale
Pénalités de retard	Cf. article 8 du CCP
Variation des prix	Révisables (formule)
Nature des prix	Prix unitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

Le présent marché n'est pas alloti. Les fournitures constituant un besoin homogène et une unité fonctionnelle destinés à assurer l'alimentation régulière des chevaux de la section équestre militaire de l'École polytechnique. Un marché global permet de garantir l'homogénéité des aliments, la continuité des approvisionnements, la traçabilité des produits et une coordination simplifiée des livraisons. La dévolution en lots séparés serait ainsi susceptible de rendre l'exécution techniquement plus difficile et financièrement plus coûteuse, conformément à l'article L. 2113-11, 2° du code de la commande publique.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent Règlement de Consultation (R.C.) et ses annexes (annexe n°1 « signature électronique » et annexe n°2 « notice DUME ») ;
- Acte d'engagement (AE) ;
- Bordereau des prix unitaires (BPU) et Détail quantitatif estimatif (DQE) ;
- Cahier des clauses particulières (CCP) ;

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Document unique de marché européen (DUME) du règlement européen n°2016-7 du 5 janvier 2016 relatif aux marchés publics	*Au lieu de fournir les DC1 et DC2, le candidat peut fournir le Document unique de marché européen (DUME) du règlement européen n°2016-7 du 5 janvier 2016 relatif aux marchés publics*
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles*
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Moyens techniques	*Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature*
Références fournitures	*Liste des principaux fournitures similaires (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique*

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents obligatoires suivants :

Document	Descriptif
AE	Acte d'Engagement renseigné
BPU et DQE	Bordereau des prix unitaires et détail quantitatif estimatif renseignés
MEMOIRE TECHNIQUE	Mémoire technique avec toutes les justifications utiles : ➢ Les fiches techniques complètes de l'ensemble des catégories d'aliments proposées. ➢ Les informations relatives à la composition, aux matières premières, aux analyses nutritionnelles et aux contrôles qualité. ➢ Une présentation du système de traçabilité et de gestion des incidents sanitaires. ➢ Une note décrivant l'organisation des approvisionnements, les moyens de stockage et les solutions en cas de rupture. ➢ Une présentation des modalités d'installation, d'entretien et de reprise des deux silos. ➢ Le délai de livraison proposé, exprimé en jours ouvrés.
Catalogue ou liste de fournitures	Catalogue tarifaire ou liste des compléments alimentaires et produits spécifiques non prévus au BPU, faisant apparaître l'ensemble des prix unitaires correspondants.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Ecole polytechnique
Direction des achats
Route de Saclay
Palaiseau
91128 Palaiseau
Contact : Remise des plis sur le profil acheteur de l'acheteur public

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français. Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

CRITERE	PONDERATION
Critère n°1 : Valeur technique La valeur technique est appréciée au regard des informations et justificatifs fournis par le candidat, ainsi que de leur conformité aux exigences du CCP. ➢ ***Sous-critère n° 1.1 :*** **Qualité nutritionnelle et composition des aliments : 20 %** Appréciation des caractéristiques nutritionnelles, de la composition et des matières premières des aliments proposés, au regard des exigences du CCP et des fiches techniques fournies. ➢ ***Sous-critère n° 1.2 :*** **Sécurité sanitaire et traçabilité : 10 %** Appréciation des éléments fournis concernant la maîtrise de la sécurité sanitaire des aliments et la traçabilité des produits. ➢ ***Sous-critère n° 1.3 :*** **Qualité du conditionnement et conservation des produits : 5 %** Appréciation de l'adéquation du conditionnement et des conditions de conservation des produits. Le candidat fournit les informations et pièces justificatives nécessaires à l'appréciation de chacun de ces sous-critères.	**35 %**
Critère n°2 : Prix ➢ ***Sous-critère n°2.1 :*** Analyse des prix unitaires sur la base du montant total du DQE. ➢ ***Sous critère n°2.2 :*** Analyse des prix nets HT des produits issus du catalogue, sur la base d'un panier caché, après application des taux de remise proposés. L'analyse sera réalisée à partir d'un panier de produits représentatifs des besoins de l'Ecole, dont la composition et les quantités ne seront pas communiquées aux candidats. La comparaison des offres portera sur le montant total HT du panier ainsi reconstitué, sur la base de quantités identiques pour l'ensemble des candidats, et non sur les seuls taux de remise proposés.	**35 %**
Critère n°3 : Délai de livraison entre l'envoi du bon de commande et la réception des marchandises Le critère est apprécié au regard du délai proposé par le candidat entre l'envoi du bon de commande par l'acheteur et la réception des marchandises par celui-ci. Le candidat indique dans son offre le délai de livraison auquel il s'engage, exprimé en jours ouvrés. **Le délai proposé ne peut excéder 5 jours ouvrés.** Le délai le plus court parmi les offres recevables obtient la note maximale de 20 points.	**20 %**
Critère n°4 : Performance environnementale ➢ ***Sous-critère n°4.1 :*** Démarches mises en œuvre pour diminuer la quantité d'emballage émis et/ou pour améliorer sa dimension recyclable et/ou réutilisable **(5%)** ➢ ***Sous-critère n°4.2 :*** Motorisation des véhicules et mesures visant à diminuer la consommation de carburant lors des livraisons **(5%)**	**10 %**

L'étude des prix porte sur :

- L'étude des prix porte sur la proposition financière totale du DQE remise par le candidat.

Les modalités de calcul de la valeur économique sont :
35 x (montant de l'offre la moins chère / montant de l'offre notée).

La note attribuée au critère "Délai de livraison" est calculée selon la formule suivante :
20 x (Délai de livraison le plus court / Délai de livraison du candidat évalué).

Les critères sont notés : Addition des notes obtenues pour chacun des sous-critères.

La note totale est notée : Addition des notes de l'ensemble des critères sur 100.

Le présent marché ne comporte ni clause d'exécution à caractère social ni critère d'attribution relatif au volet social, dans la mesure où de telles dispositions ne sont pas susceptibles de présenter un lien suffisant avec l'objet du marché, conformément à l'article L. 2112-2-1, 2° du Code de la commande publique.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Offres anormalement basses**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Négociation**

À l'issue de la première analyse technico-financière des offres des candidats dont les candidatures sont jugées recevables, l'École polytechnique se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats.
L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

- Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat ni les critères de sélection.
- Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit.

A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.
Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
N° SIREN	Le numéro d'identification de l'entreprise (SIREN) délivré par l'INSEE
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
IBAN/RIB	IBAN/RIB
Liste nominative des salariés étrangers	La pièce mentionnée aux articles D. 8254.2 à D. 8254-5 du code du travail. Il s'agit de la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail mentionnée aux articles L. 5221-2, 3 et 11 du code du travail. Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail. Si vous n'employez pas de salarié étranger, une déclaration sur l'honneur l'attestant est suffisante
Assurances	Les polices et attestations d'assurance en cours de validité dans le domaine objet du présent marché, spécifiant que l'entreprise est assurée pour les responsabilités qui découlent de son activité spécifique dans le cadre des prestations visées dans l'objet du présent marché et couvrant tous les risques dont elle pourrait être reconnue responsable dans les conditions du droit commun.
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à : www.marches-publics.gouv.fr

- **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

TA de Versailles
56 avenue de Saint Cloud
Versailles
78011 Versailles
Téléphone : 0139205400
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Site internet : http://versailles.tribunal-administratif.fr/

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits peut être effectué en premier lieu auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, et si nécessaire, auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Documents et liens utiles :

Code de la commande publique (legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021